



**SIGMA**

Créer le changement ensemble



Initiative conjointe de l'OCDE et de l'UE,  
financée principalement par l'UE

## L'administration publique face au COVID-19

*Cartographie des réponses des États membres de l'UE  
(à destination des pays de l'élargissement et du voisinage européen)*

### SECTION 5 Gestion des finances publiques

**1-7 avril 2020**

*À la suite d'une discussion avec la Commission européenne, cet exercice informel de cartographie a été élaboré par des conseillers internes et externes de SIGMA, se basant sur des informations disponibles publiquement et quelques aperçus informels (recueillis entre le 1er et le 7 avril 2020). Il fournit un résumé de la manière dont les États membres de l'UE et certains pays de l'OCDE ont géré la phase initiale de la crise COVID-19 en ce qui concerne le fonctionnement du gouvernement et de l'administration publique. La cartographie a été compilée comme une source d'information et d'inspiration pour la prise de décision et la mise en œuvre des décisions par les responsables politiques des pays de l'élargissement de l'UE et des pays du voisinage européen.*

## Table des Matières

Les mesures de réponse à la crise du COVID-19 ont-elles été introduites dans le cadre, ou en référence aux règles budgétaires existantes (déficit budgétaire ou limites du ratio de la dette publique, etc.)? .....	3
Le coût de ces mesures est-il publié? : .....	14
Les utilisateurs de budget ont-ils été invités à identifier des mesures d'économie pour compenser partiellement le coût des mesures d'intervention? .....	18
Les contrôles internes continuent-ils de fonctionner sans difficulté (par exemple, avec les signatures électroniques)? .....	21
Une stratégie de gestion des risques prévoyant des mesures d'urgence en réponse à une crise soudaine existe-elle pour chaque utilisateur de budget, ou à défaut chaque ministère? Comment la sécurité du personnel et des clients est-elle mise en balance par rapport à la nécessité de fournir les services requis? .....	24

**Les mesures de réponse à la crise du COVID-19 ont-elles été introduites dans le cadre, ou en référence aux règles budgétaires existantes (déficit budgétaire ou limites du ratio de la dette publique, etc.)?**

## **ALLEMAGNE**

Afin de financer les plans d'aide prévus pour les entreprises, les hôpitaux et les employés, le gouvernement fédéral met à disposition 122,5 milliards d'euros supplémentaires avec un budget supplémentaire. Dans le même temps, il prévoit de réduire les impôts d'environ 33,5 milliards d'euros cette année. Pour financer cette charge, la loi autorise le gouvernement fédéral à contracter des prêts d'un montant total de 156 milliards d'euros.

Le budget supplémentaire adopté de 156 milliards d'euros (4,9% du PIB) comprend :

- i. les dépenses d'équipement de santé, de capacité hospitalière et de R&D (vaccin).
- ii. un accès élargi aux subventions pour le travail de courte durée (« Kurzarbeit ») afin de préserver les emplois et les revenus des travailleurs, une augmentation des prestations de garde d'enfants pour les parents à faible revenu, et un accès simplifié au soutien du revenu de base pour les travailleurs indépendants.
- iii. 50 milliards d'euros de subventions aux propriétaires de petites entreprises et aux travailleurs indépendants gravement touchés par l'épidémie de COVID-19, en plus des reports d'impôts sans intérêt jusqu'à la fin de l'année.

Parallèlement, grâce au Fonds de stabilisation économique (FSM) nouvellement créé et à la banque publique de développement KfW, le gouvernement élargit le volume et l'accès aux garanties de prêts publics pour les entreprises de différentes tailles, avec une allocation d'au moins 825 milliards d'euros (25% du PIB).

Outre le paquet budgétaire du gouvernement fédéral, de nombreux gouvernements des États ont annoncé leurs propres mesures pour soutenir leurs économies, pour un montant de 48 milliards d'euros de soutien direct et 63 milliards d'euros de garanties de prêts au niveau de l'État.<sup>1</sup>

Les mesures adoptées signifient un dépassement du frein à l'endettement requis par la Constitution. Selon la Loi fondamentale, cela n'est autorisé qu'en cas d'urgence – ce que le Parlement a décidé le 25 mars 2020 à la majorité requise de ses membres.

## **AUTRICHE**

Le budget a été adapté de manière flexible aux besoins / l'augmentation de la dette publique a été acceptée par le Parlement.

Le dispositif de soutien « Bouclier de protection » comprend les éléments suivants (ministère fédéral autrichien des Finances)<sup>2</sup> :

- Un nouveau fonds d'aide d'urgence pour les industries durement touchées par la crise (15 milliards d'euros) : L'aide financière est principalement destinée aux entreprises, avec une priorité pour les secteurs fortement touchés, tels que la restauration et le commerce de détail. L'aide d'urgence prévoit un mélange de prêts et de subventions afin de soutenir la liquidité des entreprises. Les prêts sont disponibles dans la limite de 120 millions d'euros pour couvrir les coûts d'exploitation.
- Un nouveau fond de gestion de crise (4 milliards d'euros) : Ce fond doit fournir des capitaux pour accroître la capacité du secteur de la santé en termes d'infrastructures et de ressources humaines. Il fournit également de l'argent aux entreprises afin de combler les pénuries de liquidités et d'amortir les pertes de revenus. Le nouveau fond de gestion de la crise couvre également le fond pour les

<sup>1</sup> <https://www.imf.org/en/Topics/imf-and-covid19/Policy-Responses-to-COVID-19#G> à partir du 2 avril 2020.

<sup>2</sup> Cité dans « Initial Budget and Public Management Responses to the Coronavirus (COVID-19) Pandemic in OECD Countries », OCDE.

situations difficiles (1 milliard d'euros) qui accorde des subventions aux indépendants, aux organisations à but non lucratif et aux petites entreprises touchées par les conséquences juridiques ou économiques du COVID-19. Une aide immédiate pouvant atteindre 7.000 euros sur trois mois est disponible. La Chambre de commerce autrichienne traite les dossiers.

- *Extension du régime de travail à temps partiel (financé par le fond de gestion des crises) : Le budget du service public de l'emploi en Autriche (AMS) a été porté à 1 milliard d'euros. Il couvre le salaire de tous les travailleurs, y compris les apprentis, de 10% à 90% du temps de travail selon les conventions collectives jusqu'à un certain seuil. La période d'attente pour les allocations de chômage partiel a été levée. Le taux de remplacement net est compris entre 80 et 90%. Le travail à court terme sera étendu à trois mois (jusqu'en mai) avec la possibilité de le prolonger de trois mois supplémentaires (jusqu'en août).*
- *Mesures liées à la fiscalité (10 milliards d'euros) : Le ministère des Finances doit fournir aux entreprises les moyens de demander des réductions sur les paiements anticipés de l'impôt sur le revenu et sur les sociétés, le report des impôts et une exonération des intérêts différés et des retards de paiement. Dans le même ordre d'idées, la caisse d'assurance maladie sociale propose des reports de cotisations de sécurité sociale et une exonération des surcoûts de retard. L'augmentation de la taxe sur le tabac prévue pour avril est reportée à octobre et les délais dans le domaine du code fiscal et du droit pénal financier ont été prolongés.*

*Indépendamment des mesures qui affectent directement l'équilibre fiscal du gouvernement, le budget fédéral comprend un cadre de garantie de 7 milliards d'euros pour la protection du crédit afin de soutenir davantage la liquidité des entreprises et des travailleurs indépendants, traité par la Banque fédérale de développement et de financement. Deux milliards d'euros doivent être fournis au régime de crédit à l'exportation pour couvrir jusqu'à 15% des coûts d'exploitation des entreprises exportatrices. En outre, un frein temporaire à la faillite permettra de garantir que les entreprises n'auront pas à déposer leur bilan en cas d'insolvabilité temporaire en raison du COVID-19.*

## **BELGIQUE**

*Le 23 mars, le Premier ministre a présenté un aperçu complet des mesures au Parlement et a mentionné les interventions qui ont déjà été décidées et qui coûteront entre 8 et 10 milliards d'euros au budget de cette année. Ce montant s'ajoute au déficit budgétaire existant, qui était estimé à 13 milliards d'euros avant la crise du COVID-19. Cela signifie un déficit de près de 5% du PIB. La plupart des mesures sont ponctuelles. Elles n'aggravent normalement pas le déficit budgétaire structurel, qui est distinct de la tendance économique et des mesures ponctuelles. Le déficit structurel a été récemment estimé à 2,9%, soit environ 14 milliards d'euros.*

*Le 19 mars, le gouvernement a décidé de mettre en place le groupe de gestion du risque économique (Economic Risk Management Group, ERMG) afin d'analyser et de combattre les conséquences économiques. Le ERMG s'efforce de cartographier l'impact économique le plus précisément possible. Ce n'est pas facile, car les indicateurs économiques habituels sont moins adaptés à cette fin. La Banque nationale, en collaboration avec diverses institutions gouvernementales et avec le soutien important des organisations représentant les entreprises et les travailleurs, a donc mis au point de nouveaux instruments de mesure. Il est encore trop tôt pour publier des chiffres objectifs sur la crise.*

*Néanmoins, le ERMG indique que l'impact sera sévère mais s'attend à ce que les effets soient assez temporaire. L'infrastructure économique était saine avant la crise et ne sera pas détruite par celle-ci, de sorte qu'elle pourra redémarrer une fois la pandémie maîtrisée et dès que cela redeviendra possible.*

*Le groupe de gestion des risques économiques a trois tâches:*

- *Mesurer l'impact de la pandémie de coronavirus sur les entreprises, les secteurs et les marchés financiers.*

- Assurer la poursuite des activités des entreprises et des infrastructures particulièrement critiques pour le pays (« continuité des activités »).
- Proposer au gouvernement des mesures pour lutter contre cette crise et coordonner ces mesures.

## **CROATIE**

*La loi sur le budget prévoit à l'Article 7, paragraphe 2, que si, au cours de l'exercice financier, des circonstances extraordinaires nécessitent l'augmentation des dépenses ou la diminution des recettes, le budget doit être équilibré en identifiant de nouvelles sources de recettes et de nouveaux modes de diminution des dépenses. Cela doit être fait par des amendements au budget. Le gouvernement n'a pas encore proposé les amendements au budget de l'État pour 2020, mais il devrait le faire dans un avenir proche (après l'accord avec les syndicats de fonctionnaires et l'association des employeurs).*

*La même loi prévoit à l'Article 56 que dans des circonstances extraordinaires (y compris une pandémie), les ressources des stocks budgétaires (ressources distinctes qui peuvent être dépensées à des fins extraordinaires) peuvent être utilisées, dans la limite de 0,5 % des recettes fiscales.*

*Le ministère des biens de l'État doit veiller à ce que les restrictions s'appliquent aux entreprises publiques.*

*Le gouvernement a publié un arrêté sur les restrictions des dépenses budgétaires (Journal officiel 41/2020 du 3 avril 2020) : seules les dépenses pour les tâches nécessaires sont autorisées ; les nouveaux recrutements sont interdits (y compris les emplois contractuels) quelle qu'en soit la source (les services de santé sont exemptés ainsi que les emplois spécifiques qui doivent être approuvés par le ministre des Finances) ; tous les appels d'offres et marchés publics qui ne sont pas nécessaires sont suspendus (sont exemptés uniquement les marchés et appels liés aux mesures de lutte contre la pandémie COVID-19 ou les tremblements de terre, ainsi que les cas spécifiques qui doivent être approuvés par le ministre des Finances).*

*Les sanctions pour ceux qui n'appliquent pas les mesures sont prévues conformément à la loi sur le budget et la loi sur la responsabilité fiscale.*

*En outre, l'arrêté du gouvernement sur la suspension des règles budgétaires (Journal officiel 41/2020 du 3 avril 2020) a temporairement suspendu les règles sur la part des dépenses publiques dans le PIB et les règles de convergence correspondantes.*

## **DANEMARK**

*Une série de nouvelles mesures est déjà en place. Les règles fiscales existantes ne s'appliquent plus. Le Danemark dispose d'un espace budgétaire adéquat. Les autorités ont réagi à la crise en cours en accordant un soutien budgétaire discrétionnaire à hauteur de 2,5% du PIB (environ 60 milliards de DKK). L'augmentation des dépenses financera principalement des besoins de santé supplémentaires et des mesures budgétaires extraordinaires pour soutenir les travailleurs et les entreprises. Un autre 2,5% du PIB sous forme de soutien contracyclique devrait provenir des solides stabilisateurs automatiques du Danemark, notamment en raison de recettes fiscales plus faibles et de prestations sociales plus élevées. Des mesures temporaires de liquidité, y compris le report des paiements d'impôts et des garanties publiques, soutiendront davantage l'activité au premier semestre.*

*La « Danmarks Nationalbank » (DN) a augmenté le taux directeur de 15 points de base à -0,6%. La ligne de swap permanente avec la BCE a été activée et sa taille a été doublée à 24 milliards d'euros. Il restera en place aussi longtemps que nécessaire. En outre, la DN a conclu un accord avec la Réserve fédérale pour établir une ligne de swap de 30 milliards USD qui durera au moins 6 mois. La DN a annoncé le lancement d'une « facilité de prêt extraordinaire » qui mettra à la disposition des banques le 20 mars, des prêts garantis à attribution intégrale d'une semaine. Le 19 mars 2020, la DN a élargi cette facilité pour inclure des prêts à taux variable de 3 mois, qui seront disponibles à partir du 27 mars 2020. La DN a également augmenté le taux d'intérêt sur les prêts d'une semaine précédemment annoncés à -0,35%. Le 12 mars*

2020, les autorités danoises ont décidé de libérer de manière préventive le coussin de fonds propres contracyclique et d'annuler les augmentations prévues qui devraient prendre effet ultérieurement. La « Financial Stability Authority » a également annoncé un assouplissement au cas par cas de la réglementation sur l'exigence de LCR.

Le Danemark a promulgué un plan de relance massif. Voir ici pour le résumé en anglais : <https://e-markets.nordea.com/#!/article/56458/massive-package-to-support-the-danish-economy>

## **ESPAGNE**

Le ministère des Finances procède à toutes les modifications budgétaires nécessaires (virements entre les sections budgétaires).

Les gouvernements locaux disposent d'une flexibilité budgétaire supplémentaire pour les dépenses liées au COVID-19.

## **ESTONIE**

Le gouvernement a préparé un budget supplémentaire pour répondre à l'épidémie de COVID-19, qui doit être débattu au Parlement au cours du mois d'avril et entrer en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> mai. Le coût global des mesures de lutte contre la COVID-19 couvertes par le budget supplémentaire s'élève à environ 1,14 milliard d'euros.

Données clés du budget supplémentaire concernant le changement de la situation économique :

- Taux de croissance économique prévu pour 2020 : -8%.
- Évolution attendue de l'emploi : -8,2%.
- Position budgétaire nominale pour 2020 : -5,7% et pour 2021 : -2,9%
- Position budgétaire structurelle pour 2020 : -0,7 % et pour 2021 : 0,1%

La position budgétaire ainsi que l'impact des mesures COVID-19 supplémentaires proposées par le gouvernement au Parlement le 2 avril 2020 :

- Position nominale pour 2020 : -10,1% (-4,4% dû à l'impact des mesures COVID-19)
- Position structurelle pour 2020 : -5,2% (-4,4% dû à l'impact des mesures COVID-19)

La stratégie budgétaire pour 2020-2023 (adoptée en 2019) a fixé un objectif à moyen terme pour maintenir le **déficit budgétaire structurel à 0,5 %**. **Compte tenu des données du nouveau budget supplémentaire, la position budgétaire avec (-5,2 %) et sans (-0,7 %) mesures de crise dépassera le déficit prévu.**

Le gouvernement a également proposé au Parlement d'utiliser pleinement la réserve de stabilisation pour atténuer les risques économiques et financiers en 2020 et 2021.

L'Estonie a lancé un programme de soutien de 2 milliards d'euros, dont :

- Des mesures pour les entreprises par le biais de la Fondation KredEx, telles que des garanties de prêts, des prêts aux entreprises, des prêts d'investissement.
- Le service du marché du travail « Programme de subventions temporaires », qui est administré par le Fonds d'assurance chômage. Des subventions temporaires seront versées aux employés dont les employeurs sont fortement touchés par les circonstances extraordinaires actuelles. La subvention accordera un revenu aux employés et aidera les employeurs à surmonter les difficultés temporaires sans avoir à licencier leur personnel ou à faire faillite. Le montant de la subvention sera de 70% du salaire mensuel moyen de l'employé. Le montant maximum de la subvention est de 1.000 €. En outre, l'employeur doit verser un salaire d'au moins 150 € à l'employé. Pour plus d'informations : <https://www.tootukassa.ee/eng/content/subsidies-and-benefits/temporary-subsidy-program>.

- Pour la période de mars à mai, l'État indemniser les trois premiers jours de congé de maladie pour toutes les demandes de congé d'incapacité.
- Les entreprises rurales peuvent demander à la fondation pour le développement rural des garanties (jusqu'à 50 millions d'euros), des prêts commerciaux (jusqu'à 100 millions d'euros), ou un financement de capital foncier (jusqu'à 50 millions d'euros).
- Les travailleurs indépendants sont soumis à une mesure d'aide anticipée en matière de fiscalité sociale.
- Les versements au deuxième pilier du fonds de pension sont temporairement suspendus.
- L'État compense les coûts directs des manifestations culturelles et sportives annulées en raison du COVID-19 en mars-avril, à hauteur de 3 millions d'euros. Il existe également des subventions supplémentaires pour les travailleurs du milieu culturel afin de compenser la perte de revenus due à l'annulation de manifestations culturelles.
- Suspension du calcul des intérêts fiscaux pour une période de deux mois et pour permettre le rééchelonnement de la dette fiscale à des taux d'intérêt inférieurs à ceux actuellement en vigueur.
- Plusieurs incitations fiscales, par exemple, réduction des droits d'accises pour diminuer le prix du carburant et de l'électricité entre le 1er mai 2020 et le 30 avril 2022 afin d'alléger la situation financière des consommateurs ; réduction de la taxe sur les publications électroniques, le matériel d'étude, les revues, les journaux, etc.

<https://www.valitsus.ee/en/news/emergency-situation-government-supports-estonian-workers-and-economy-least-eur-2-billion>

## **FINLANDE**

Le gouvernement a présenté le 20 mars au Parlement la première proposition de budget supplémentaire pour 2020. Le budget supplémentaire est destiné à couvrir les dépenses occasionnées par le COVID-19 ainsi qu'à alléger la situation financière des entreprises.

Le plan budgétaire du gouvernement général pour 2021-2024 sera publié le 16 avril 2020. Des mesures de soutien à l'économie seront prises en considération lors de la préparation de la proposition de budget 2021 à la mi-2020.

En avril, le ministère des Finances servira de base à la décision du gouvernement sur les limites de dépenses.

## **FRANCE**

Les coûts du paquet fiscal pour les ménages et les entreprises, ainsi que pour le secteur de la santé, sont officiellement estimés (au 17 mars) à environ 45 milliards d'euros, soit 1,9% du PIB 2019, couvrant à la fois les dépenses et les impôts. Cette estimation est basée sur l'hypothèse de 600 millions d'heures couvertes par le régime sur deux mois. Les principaux coûts budgétaires sont le report des délais sociaux et fiscaux (32 milliards d'euros) ; le régime de chômage partiel (8,5 milliards d'euros), les mesures de santé (2 milliards d'euros) et le fonds de solidarité (1 milliard d'euros) pour les indépendants et les petites entreprises. La loi de finances rectificative prévoit un déficit à 3,9% du PIB, contre 2,2% dans la loi de finances initiale. Il repose sur une prévision de croissance de -1%, contre +1,3% dans la loi de finances initiale. L'hypothèse sous-jacente aux prévisions de croissance est alignée sur celles établies par les institutions de l'Union européenne et sera révisée en cas de nouvelle détérioration des conditions économiques<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> Initial Budget and Public Management Responses to the Coronavirus (COVID-19) Pandemic in OECD Countries, Document de travail, Direction de la gouvernance publique, OCDE, 3 avril 2020.

## **HONGRIE**

*Le gouvernement a annoncé (le 6 avril) l'augmentation du déficit budgétaire de 1% à 2,7% pour 2020. Un fonds spécial contre les épidémies est créé, d'une valeur d'environ 3,5 milliards d'euros, en réaffectant des fonds d'autres domaines du budget (y compris des transferts aux partis politiques et aux gouvernements locaux), et en introduisant de nouvelles taxes sur les banques et les grands détaillants. Le ratio dette publique/PIB ne sera pas réduit davantage cette année, comme prévu initialement.*

*Les grandes lignes d'un grand plan de sauvetage économique ont été annoncées (le 6 avril), 18 à 20% du PIB. Toutefois, aucun détail n'est encore publié.*

## **IRLANDE**

*A l'heure actuelle, les règles habituelles ne sont pas une priorité. L'objectif est d'introduire des mesures qui allègeront la pression sur les entreprises et maintiendront l'emploi afin que l'économie irlandaise soit bien placée pour se redresser lorsque le virus se dissipe. À cet égard, le gouvernement a présenté un programme de relance d'un montant brut de 7,2 milliards d'euros (environ 2% du PIB) qui comprend des mesures de soutien des revenus, un soutien de trésorerie pour les entreprises touchées et une augmentation de l'allocation au secteur de la santé. On s'attend à ce que la BCE fournisse un soutien à la politique monétaire qui permettra ainsi au gouvernement de financer ces mesures.*

## **ITALIE**

*La pandémie a causé des dommages économiques importants et un coût pour l'économie italienne. L'arrêt de la production coûtera à l'Italie des milliards d'euros.*

*Le 5 mars 2020, dans une lettre informant la Commission européenne des dernières décisions budgétaires de l'Italie, le ministre de l'Économie et des Finances a déclaré : « Des écarts par rapport aux objectifs existants en matière de déficit structurel peuvent être autorisés par le Parlement en présence d'événements extraordinaires échappant au contrôle du gouvernement [...] Le paquet que nous nous apprêtons à légiférer représente 6,3 milliards d'euros en termes d'impact sur le déficit des administrations publiques. En septembre dernier, le Parlement a autorisé un déficit public de 2,2% du PIB en 2020. Si le Parlement approuve les dépenses supplémentaires, la projection du déficit pour 2020 passera à 2,5% du PIB [...]. L'épidémie de coronavirus aura un impact négatif sur les données économiques et budgétaires du mois de mars et sur nos projections annuelles. À l'heure actuelle, il est difficile de prédire quel sera l'impact net de tous ces facteurs »<sup>4</sup>.*

*Le décret n°18 du 17 mars 2020 (le « Décret #CuraItalia ») prévoit des régimes publics supplémentaires pour les employeurs opérant dans tout le pays<sup>5</sup>. Il contient des mesures telles que l'octroi d'un financement supplémentaire pour le paiement des heures supplémentaires du personnel du service national de santé et l'octroi d'une allocation pour les employés temporaires<sup>6</sup>.*

*Durant la dernière semaine de février, le gouvernement a demandé au Parlement d'approuver une augmentation du plafond du déficit pour 2020 afin de financer des mesures d'urgence supplémentaires. Parallèlement à cette demande, le gouvernement a réitéré son engagement de revenir à une trajectoire d'assainissement budgétaire et de réduction de la dette dès que l'épidémie et ses retombées économiques auront été résorbées. Le gouvernement s'engage à ne ménager aucun effort pour qu'un ensemble de mesures soit convenu avec l'Union européenne et d'autres partenaires internationaux<sup>7</sup>.*

<sup>4</sup> <http://www.mef.gov.it/inevidenza/Covid-19-lettera-di-Gualtieri-a-Dombrovskis-e-Gentiloni/>.

<sup>5</sup> Site Internet du ministère de l'Économie et des Finances, 17 mars 2020  
<http://www.mef.gov.it/covid-19/Sostegno-ai-lavoratori-e-garanzia-dei-redditi/>.

<sup>6</sup> <http://www.mef.gov.it/covid-19/index.html>.

<sup>7</sup> Le ministère de l'Économie et des Finances commente les dernières mesures annoncées par le gouvernement concernant l'épidémie de COVID-19, 9 mars 2020. [http://www.mef.gov.it/ufficio-stampa/comunicati/2020/documenti/en\\_comunicato\\_0043\\_.pdf](http://www.mef.gov.it/ufficio-stampa/comunicati/2020/documenti/en_comunicato_0043_.pdf).



## LETONNIE

Le gouvernement informe en permanence le Parlement et le public de l'impact de ses décisions en matière de finances publiques. Le déficit budgétaire a augmenté conformément aux règles générales établies par les économies de la zone euro en période de crise.

Le site Internet du Ministère des finances a mis à disposition de plus amples informations sur les décisions budgétaires, dans le chapitre<sup>8</sup> spécialement désigné et sur la page du FMI sur la Lettonie<sup>9</sup>.

## LITUANIE

Des circonstances exceptionnelles liées au COVID-19 ont été initiées par le ministère des Finances et confirmées par la Cour des comptes (« National Audit Office ») en rapport avec le COVID-19. Cette exception est basée sur les mesures prises par les parties pour lutter contre les effets négatifs du COVID-19. Dès que la situation concernant le COVID-19 en Europe se stabilisera, les règles de discipline budgétaire du pacte reprendront leur application normale.

### **Mesures budgétaires – dans l'ensemble** (copie de <http://www.oecd.org/coronavirus/en/>)

Le 16 mars 2020, le gouvernement a introduit un paquet budgétaire de 2,5 milliards d'euros (dont 0,5 milliard d'euros pour la santé) dans le cadre du plan d'action visant à atténuer l'impact du COVID-19. Ces mesures visent à :

- Assurer le fonctionnement efficace du système de soins de santé : les fonds sont consacrés notamment à l'acquisition d'équipements, au financement des coûts supplémentaires des soins de santé, y compris les primes aux travailleurs de la santé, et à la garantie sociale subsidiaire pour les employés infectés par une maladie contagieuse.
- Contribuer à la sauvegarde des emplois et des revenus, notamment en subventionnant les salaires, les prestations des travailleurs indépendants et les fonds destinés à assurer le paiement des prestations de maladie des soignants.
- Aider les entreprises à économiser des liquidités, y compris en reportant la date de paiement des arriérés d'impôts pour les contribuables concernés.
- Stimuler l'économie, notamment par des mesures visant à accélérer les programmes d'investissement ; réaffecter les fonds d'investissement de l'UE aux secteurs de la santé, de l'emploi et des entreprises ; autoriser l'utilisation de tous les fonds du programme sur le changement climatique et du programme d'entretien et de développement des routes, et accélérer le programme de rénovation d'immeubles à appartements ; et offrir aux municipalités la possibilité de mettre en œuvre les projets d'investissement en prolongeant les objectifs de prêt et d'assurer l'aide d'urgence en matière de liquidités.

Pour garantir la liquidité du Trésor public, le plan d'action accorde au gouvernement le droit d'emprunter 5 milliards d'euros supplémentaires.

### **Mesures budgétaires – spécifiques aux personnes** (copie de <http://www.oecd.org/coronavirus/en/>)

Le paquet fiscal du plan d'action visant à atténuer l'impact du COVID-19 comprend les mesures suivantes :

- Subventionnement des salaires : à partir de ressources publiques, contribuer (jusqu'à trois mois) aux efforts des employeurs pour sauvegarder les emplois en couvrant une partie du salaire des employés pour les temps d'arrêt ou les arrêts partiels. L'employé doit avoir la garantie d'un paiement qui n'est pas inférieur au salaire mensuel minimum (MMS).

<sup>8</sup>. Informations relatives au COVID-19 sur le site Internet du ministère des Finances (en letton) : [https://www.fm.gov.lv/lv/covid\\_19/arkarteja\\_situacija/](https://www.fm.gov.lv/lv/covid_19/arkarteja_situacija/).

<sup>9</sup> Page du FMI en Lettonie sur la réponse au COVID-19 (en anglais) : <https://www.imf.org/en/Topics/imf-and-covid19/Policy-Responses-to-COVID-19#L>.

- Garantir le paiement des indemnités de maladie.
- Indemnité forfaitaire de maladie (257 euros) aux travailleurs indépendants qui ont payé des cotisations d'assurance sociale pendant au moins trois mois au cours de l'année précédant la déclaration.
- Paiement des prestations d'assurance chômage aux chômeurs pendant neuf mois au maximum.
- Prolongation (de trois à six mois) du délai de grâce pour le remboursement des prêts hypothécaires aux personnes licenciées.
- Possibilité de différer ou d'organiser le paiement des échéances de l'électricité et du gaz au fournisseur public.
- Recommandation aux municipalités d'exonérer les contribuables des taxes prélevées sur les biens et terrains professionnels.

**Mesures fiscales – spécifiques aux entreprises** (copie de <http://www.oecd.org/coronavirus/en/>)

Le paquet budgétaire du plan d'action visant à atténuer l'impact du COVID-19 comprend les mesures suivantes :

- Report de la date de paiement des arriérés d'impôts pour les contribuables concernés.
- Exonération des amendes et des intérêts de retard en cas de non-respect des obligations fiscales dans les délais.
- Le plafond de garantie du Fonds de garantie du crédit agricole et le plafond des garanties INVEGA (promotion du développement des petites et moyennes entreprises) sont fixés à 500 millions d'euros.
- Possibilité pour les clients professionnels de reporter ou d'organiser des paiements échelonnés au profit du fournisseur public d'électricité et de gaz.
- Recommandation pour les municipalités d'offrir la possibilité de reporter ou d'organiser le paiement des redevances d'utilité publique et des paiements échelonnés pour le chauffage.
- Recommandation aux municipalités d'exonérer les contribuables des taxes prélevées sur les biens et terrains professionnels.

**Politique monétaire / Réglementation macroprudentielle**

Il est prévu d'allouer 10% du PIB, soit 5 milliards d'euros, pour garantir l'emploi, la santé et la sécurité de la population – et, bien entendu, cela aidera les entreprises et stimulera l'économie :

- Fournir les ressources nécessaires au fonctionnement efficace des systèmes de santé et de santé publique – 500 millions d'euros.
- 500 millions d'euros pour la protection de l'emploi et des revenus.
- 500 millions d'euros pour le maintien de la liquidité des entreprises.
- 1 milliard d'euros pour relancer l'économie.

Le plan d'instruments économiques et financiers prévoit que le gouvernement emprunte 5 milliards d'euros supplémentaires.

**POLOGNE**

Jusqu'à présent, les règles pour le budget de l'État n'ont pas été modifiées, mais c'est un scénario probable dans les semaines à venir. Les règles budgétaires pour les collectivités locales ont été assouplies, notamment en ce qui concerne le calcul des limites d'endettement.

## **PORTUGAL**

- *Approbation tacite des dépenses pluriannuelles qui ne sont pas expressément rejetées, dans un délai de trois jours, après la présentation de la demande d'autorisation d'une ordonnance d'extension des dépenses au membre du gouvernement responsable du domaine des finances (Article 3, paragraphe 1, point c) ;*
- *Les modifications budgétaires impliquant une augmentation des fonds, en échange d'autres postes de dépenses réelles, sont autorisées par le membre du gouvernement responsable du secteur concerné (Article 3, paragraphe 1, point d) ;*
- *L'approbation tacite du désengagement des fonds, dès que trois jours se sont écoulés après la présentation de la demande respective, dans les cas où cela est dûment justifié afin de respecter les objectifs énoncés à l'Article 1er du décret-loi (Article 3, paragraphe 1, point e).*

## **RÉPUBLIQUE TCHÈQUE**

*Le gouvernement a annoncé un paquet fiscal de 100 milliards de CZK (3,7 milliards d'euros, 2% du PIB). Bien que les détails soient en cours de détermination, les mesures comprendront probablement un soutien du revenu de 60% du salaire brut pour les employés mis en quarantaine et jusqu'à 80% du salaire brut des employés des entreprises qui ont dû être fermées en raison des exigences de confinement. Le gouvernement a en outre accordé une ligne de crédit pour les entreprises, par l'intermédiaire de la Banque nationale de développement (Českomoravská záruční a rozvojová banka, CMZRB), d'un montant de 10 milliards de CZK, et a promis 900 milliards de CZK (33,3 milliards d'EUR, 16% du PIB) en garanties. Les paiements anticipés d'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés sont annulés pour le deuxième trimestre de 2020, tout comme les pénalités pour défaut de paiement de l'impôt foncier et pour retard dans la déclaration de revenus.*

*Le gouvernement a également débloqué des sommes importantes provenant de ses fonds de développement rural et de développement des infrastructures (qui font partie des programmes opérationnels de l'UE) afin de couvrir les coûts supplémentaires liés respectivement à l'agriculture et aux infrastructures de transport pendant la crise.*

*Ce paquet fiscal, ainsi que d'autres mesures d'urgence, font passer le déficit budgétaire de 40 millions de CZK à 200 millions de CZK. Une réserve de 4% du PIB est en préparation pour 2021, l'assainissement budgétaire étant prévu à partir de 2022. La « clause de sauvegarde » du budget de l'UE est invoquée.*

## **ROUMANIE**

*Aucune référence spécifique ne peut être identifiée jusqu'à présent quant aux règles budgétaires concernant le déficit budgétaire et le ratio de la dette publique.*

*Le décret présidentiel prévoit deux cas particuliers :*

- *Pendant l'état d'urgence, des transferts peuvent être effectués dans les deux sens entre les budgets du ministère de la Santé et du « National Fund for Health Insurance » (Fonds national d'assurance maladie), ainsi qu'entre leurs différentes lignes, selon les besoins ;*
- *Pour les services médicaux, les médicaments et les investigations paracliniques effectuées pendant la période d'urgence, les montants engagés ne seront pas limités à ceux approuvés pour le premier trimestre de 2020.*

## **ROYAUME-UNI**

*Le gouvernement a annoncé un vaste programme économique pour soutenir les services publics, les entreprises et les ménages britanniques. L'Institut d'études fiscales ([Institute for Fiscal Studies](#)) estime que*

*l'ensemble des dépenses supplémentaires coûterait plus de 50 milliards de livres sterling, soit 2,3% du PIB en 2020-2021. Un nouvel ensemble de mesures a été annoncé le 3 avril et d'autres mesures sont attendues.*

*Le gouvernement n'a publié aucune déclaration officielle suspendant les règles fiscales. L'Office pour la responsabilité budgétaire ([Office for Budget Responsibility](#)) a déclaré que « les règles budgétaires approuvées par le Parlement dans la charte de la responsabilité budgétaire de janvier 2017 – restent en vigueur pour le moment – et le gouvernement n'est toujours pas en mesure de pouvoir les appliquer ».*

*Cependant, le non-respect des règles budgétaires ne préoccupe pas actuellement le gouvernement. Le chancelier (ministre des Finances) a promis de « faire tout ce qu'il faut » pour soutenir l'économie pendant la crise [Source : déclaration du ministre britannique des Finances et du Trésor sur la réponse au COVID-19 ([Speech: Chancellor of the Exchequer/Minister of Finance on COVID-19 response](#))]. Le chef du Bureau de la responsabilité budgétaire a déclaré qu'« il est maintenant temps de dépenser sans égard pour la dette nationale », (Source : [link](#)) et le ministère de la Santé et des Affaires sociales a reçu l'approbation ministérielle pour les dépenses qui, à la fin de l'année fiscale 2019-2020 pourrait conduire le département à dépasser ses plafonds de dépenses (Source : [lettre de Matt Hancock](#)).*

## **SLOVÉNIE**

*Jusqu'à présent, aucune référence spécifique n'a été faite aux règles budgétaires en ce qui concerne le déficit budgétaire et le ratio de la dette publique. Une loi sur les mesures urgentes dans les finances publiques a été votée, stipulant que :*

- Le gouvernement peut, sur proposition du ministère des Finances, suspendre temporairement (sans limitation de durée) les dépenses budgétaires à certaines fins, ce qui permettra de dépenser pour les besoins urgents et de financer des mesures d'atténuation des effets de l'épidémie sur les citoyens et l'économie.*
- Le gouvernement a la pleine prérogative de créer de nouvelles lignes budgétaires et de réaffecter les ressources d'une ligne à l'autre (une action qui est normalement très limitée). Cela signifie qu'un transfert important de pouvoir dans la zone de GFP du Parlement au gouvernement a eu lieu.*
- La loi stipule également que le gouvernement doit soumettre une proposition de budget de l'État rééquilibré dans les 90 jours suivant la fin de l'état d'épidémie, mais au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2020.*

*En ce qui concerne les règles budgétaires, la loi sur la règle budgétaire (2015), transposant partiellement la directive 2011/85/UE du Conseil (8 novembre 2011) concernant les exigences applicables aux cadres budgétaires des États membres, prévoit des exceptions au principe de la fonction publique à moyen terme équilibre financier en cas d'événements imprévus. L'existence de tels événements sera déclarée par le gouvernement sur avis du Conseil budgétaire. Le Parlement modifie ensuite, sur proposition du gouvernement, le cadre budgétaire à mi-parcours en conséquence.*

*Ce mécanisme n'a pas encore été appliqué, mais nous pouvons supposer qu'il pourrait l'être lorsque le gouvernement proposera le rééquilibrage du budget dans les 90 jours suivant la fin de l'état d'épidémie, conformément à la loi sur les mesures urgentes.*

## **CORÉE**

*Les mesures directes représentent 0,8% du PIB (environ 16 000 milliards de KRW, y compris un budget supplémentaire de 11 700 milliards de wons sud-coréens (KRW)).*

*Mesures en matière de soins de santé : coûts de prévention, de dépistage et de traitement, et prêts et soutien aux établissements médicaux. Mesures en faveur des ménages : transferts aux ménages en quarantaine, aide au maintien de l'emploi, coupons de consommation pour les ménages à faible revenu et aide aux soins familiaux d'urgence. Mesures pour les entreprises : prêts et garanties pour l'exploitation d'une entreprise, et soutien des salaires et des loyers pour les petits commerçants. Mesures en faveur des*

*collectivités locales : chèques-cadeaux locaux et subventions des collectivités locales pour les coûts de réponse. Mesures liées aux recettes : réduction de la taxe à la consommation pour l'achat de voitures ; réductions d'impôts pour les propriétaires qui diminuent le loyer des locataires commerciaux ; réduction de la TVA pour les travailleurs indépendants ; et report du paiement des impôts couvrant un large éventail de taxes pour les petites entreprises et les travailleurs indépendants dans les secteurs de la médecine, du tourisme, du spectacle, de l'hôtellerie et de la restauration, et autres secteurs concernés.*

*Le gouvernement a annoncé un plan de sauvetage supplémentaire de 50 000 milliards de KRW pour les petites entreprises et les travailleurs indépendants durement touchés par le virus. L'aide comprend l'extension du soutien financier aux petites entreprises à 12 000 milliards de KRW, ce qui leur permet d'obtenir des prêts à un taux d'intérêt de 1,5% auprès de toute institution financière nationale. Un programme spécial de garantie de prêts d'une valeur de 5 500 milliards de KRW et la reconduction de la dette par toutes les institutions financières immatriculées sont également inclus. En outre, les institutions financières accorderont aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux propriétaires de petites entreprises des prolongations de paiement de leurs prêts, et autoriseront les retards du paiement des intérêts des prêts.*

**Le coût de ces mesures est-il publié ?**

## **ALLEMAGNE**

Oui, avec les documents du budget supplémentaire, donc, par exemple, au niveau fédéral :

[https://www.bundesfinanzministerium.de/Content/DE/Downloads/Abt\\_2/2020-03-23-Tabellen-Nachtragshaushalt2020.pdf?\\_\\_blob=publicationFile&v=6](https://www.bundesfinanzministerium.de/Content/DE/Downloads/Abt_2/2020-03-23-Tabellen-Nachtragshaushalt2020.pdf?__blob=publicationFile&v=6)

## **AUTRICHE**

Oui – toutes les mesures et tous les impacts sont publiés.

Voir également l'échantillon régional :

[https://www.graz.at/cms/beitrag/10346920/8145153/Coronavirus\\_Milliarden\\_Euro\\_Hilfspaket\\_der.html](https://www.graz.at/cms/beitrag/10346920/8145153/Coronavirus_Milliarden_Euro_Hilfspaket_der.html)

## **BELGIQUE**

Plusieurs mesures sévères ont été prises au cours des dernières semaines pour soutenir et sauver l'économie (entreprises, indépendants à chômeurs temporaires) :

- La Société Fédérale de Participations et d'Investissement – (SFPI) fournira une ligne de crédit de 5 millions d'euros pour soutenir les PME. Grâce à l'effet de levier et à l'intervention des banques, cette intervention mobilisera 100 millions d'euros.
- Le 13 mars, 100 millions d'euros de garanties supplémentaires (en plus des 30 millions d'euros existants) pour les entreprises touchées par le coronavirus ont été annoncés pour le financement de nouveaux fonds de roulement.
- Revenus de remplacement pour les petites entreprises/ateliers de 4.000 euros (fermeture totale) ou 2.000 euros (fermeture partielle) par entreprise ; chômage temporaire pour des raisons techniques ou de force majeure pour de nombreux salariés ; report et réduction des cotisations de sécurité sociale. Report du paiement de la taxe routière et des taxes foncières.

## **CROATIE**

Le premier paquet de mesures pour l'économie s'élevait à 4 milliards d'euros, mais le paquet d'avril a introduit une série de nouvelles mesures.

La mise en œuvre de ces mesures étant en place depuis moins d'un mois (officiellement depuis le 12 mars), les chiffres exacts ne sont donc pas encore connus (certaines mesures dépendent des demandes des entités du secteur privé). Toutefois, le Premier ministre a donné le cadre général de certaines dépenses lors des conférences de presse. Par exemple, les mesures en faveur du secteur du tourisme s'élèveront à environ 80 millions d'euros, le soutien à l'emploi à environ 50 millions d'euros, etc.

Des informations sur les dons des citoyens et du secteur privé ont été publiées (1,5 million d'euros ; parallèlement, un compte a été ouvert pour les dons destinés au tremblement de terre – 1 million d'euros).

## **DANEMARK**

Oui.

## **ESPAGNE**

Pas de données disponibles.

## **ESTONIE**

Oui, dans la lettre explicative (dans la section de l'analyse d'impact) du paquet de lois en réponse à la crise COVID-19.

## **FINLANDE**

Coût = 397,89 millions d'euros.

Le coût de ces mesures peut être trouvé ici :

<https://budjetti.vm.fi/indox/sisalto.jsp?year=2020&lang=fi&maindoc=/2020/ltae1/hallituksenEsitys/hallituksenEsitys.xml&opennode=0:1>:

## **FRANCE**

Oui. Veuillez consulter les chiffres de la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020.<sup>10</sup>

## **HONGRIE**

Le seul chiffre publié (le 3 avril) est qu'environ 1,1 milliard d'euros a été dépensé jusqu'à présent pour les mesures de protection.

Aucune prévision n'est disponible sur l'impact économique de la crise.

## **IRLANDE**

Il est impossible de prévoir avec précision l'effet du virus et/ou des mesures de riposte sur l'économie irlandaise et sur les finances publiques, mais une récente prévision de l'Institut de recherche économique et sociale (ESRI) prévoit une baisse de 7,1% du PIB, alors que ses prévisions antérieures au virus prévoyaient une croissance de 4%. Cet institut prévoit également qu'au lieu de dégager un excédent budgétaire, comme prévu, le gouvernement s'attend désormais à un déficit budgétaire de 4,3% (12,7 milliards d'euros) en raison de la baisse sensible des recettes fiscales du Trésor public.

Le Bureau du budget parlementaire a publié des informations sur le site internet du Parlement à l'adresse : [https://data.oireachtas.ie/ie/oireachtas/parliamentaryBudgetOffice/2020/2020-03-26\\_ireland-s-fiscal-response-to-covid-19-a-pbo-analyse-des-mesures-d'urgence-dans-l'intérêt-public-covid-19-bill-2020-and-previous-act\\_en.pdf](https://data.oireachtas.ie/ie/oireachtas/parliamentaryBudgetOffice/2020/2020-03-26_ireland-s-fiscal-response-to-covid-19-a-pbo-analyse-des-mesures-d'urgence-dans-l'intérêt-public-covid-19-bill-2020-and-previous-act_en.pdf).

## **ITALIE**

Il n'y a pas d'estimation officielle des différentes mesures mais il existe quelques estimations du coût total (y compris indirect) des mesures (<http://www.mef.gov.it/covid-19/Sostegno-ai-lavoratori-e-garanzia-dei-redditi/>). Le site internet du ministère de l'Économie et des Finances (<http://www.mef.gov.it/index.html>) a publié tous les décrets adoptés par le gouvernement et les mesures prises pendant l'urgence du COVID-19, ainsi que la législation existante, dans une section dédiée sur la page du MEF : <http://www.mef.gov.it/covid-19/Potenziamiento-del-sistema-sanitario-nazionale-della-Protezione-Civile-e-degli-altri-soggetti-pubblici-impegnati-sul-fronte-dellemergenza/>

Comme indiqué dans la lettre que le ministre de l'Économie et des Finances a envoyée à la Commission Européenne le 5 mars 2020, « L'estimation du déficit pour cette année est susceptible de changer d'ici la publication de notre programme de stabilité pour 2020. L'évolution des finances publiques avant l'épidémie de COVID-19 était extrêmement encourageante. En effet, le déficit pour 2019 a été beaucoup plus faible que prévu, à 1,6% du PIB, contre une projection de 2,2% du PIB dans le projet de plan budgétaire d'octobre. En outre, les mois de janvier et février 2020 ont vu se poursuivre la baisse d'une année à l'autre

<sup>10</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041746298&categorieLien=id>.

du besoin de financement du gouvernement central : à 32 milliards d'euros, le déficit sur douze mois est le plus faible depuis la mi-2008. Toutefois, bien que partant d'une base plus solide, l'épidémie de COVID-19 aura un impact négatif sur les données économiques et budgétaires du mois de mars et sur nos projections annuelles. Pour l'instant, il est difficile de prévoir l'impact net de tous ces facteurs, mais nous espérons que la nouvelle estimation sera proche de la première »<sup>11</sup>. Toutefois, certaines études récentes montrent que jusqu'à présent, « le gouvernement a cherché à emprunter 25 milliards d'euros supplémentaires et a annoncé qu'il voulait emprunter 25 milliards d'euros additionnels. La dette totale de l'Italie s'élevant déjà à 2.500 milliards d'euros, soit environ 130% de son PIB, il n'y a pas beaucoup de marge de manœuvre »<sup>12</sup>. L'économiste Alberto Bisin prédit que, en raison des emprunts et des pertes, le ratio de la dette au PIB de l'Italie passera de 130% à 180% d'ici la fin de l'année<sup>13</sup>.

Le décret-loi du 17 mars prévoit un ensemble de mesures reposant sur quatre piliers :

1. Des mesures visant à renforcer le système national de soins de santé, le département de la protection civile et les organes chargés de l'application de la loi (3,2 milliards d'euros).
2. Des mesures visant à protéger les emplois et les revenus et à renforcer le filet de sécurité sociale (10,3 milliards d'euros).
3. Des mesures visant à soutenir l'offre de crédit aux entreprises et aux ménages (5,1 milliards d'euros).
4. La suspension des engagements fiscaux et la mise en place d'incitations fiscales (1,6 milliard d'euros).

Le 28 mars, le gouvernement a décidé d'avancer 4,3 milliards d'euros du Fonds de solidarité pour les municipalités. Pour compléter cette mesure, le département de la protection civile a alloué 400 millions d'euros supplémentaires aux municipalités italiennes, qui seront utilisés pour distribuer des coupons d'épicerie aux familles les plus pauvres, en particulier dans les régions du sud du pays (Source : document de l'OCDE GOV).

Les coûts indirects de la crise sont difficiles à estimer.

## **LETTONIE**

Toutes les décisions prises par le gouvernement sont complétées par une note explicative (annotation) consistant en une évaluation obligatoire de l'impact budgétaire sur le budget de l'État. Ceci est vérifié par le ministère des finances dans le cadre d'un processus de consultation interministérielle obligatoire. Toutes les notes explicatives (annotations) sont accessibles au public parallèlement à l'acte juridique.

Les coûts et les moyens de financement sont explicitement communiqués au public par le Premier ministre et d'autres ministres lors de conférences de presse régulières tenues après chaque réunion du gouvernement.

## **LITUANIE**

Oui : <http://finmin.lrv.lt/lt/naujienos/visuomenes-sveikatos-apsaugai-ir-salies-ekonomikai-5-mlrd-euru>

## **POLOGNE**

La note explicative jointe au projet de loi du gouvernement (26 mars 2020) modifiant la loi spéciale du 2 mars 2020 relative à des solutions spécifiques liées à la prévention et à la lutte contre le COVID-19 fournit des informations sur les coûts (partiels) estimés de certains instruments, mais ne donne pas d'évaluation financière complète ni les coûts du budget, car cela est impossible à évaluer à ce stade, compte tenu également de l'introduction possible de nouvelles mesures supplémentaires.

<sup>11</sup> <http://www.mef.gov.it/inevidenza/Covid-19-lettera-di-Gualtieri-a-Dombrovskis-e-Gentiloni/>.

<sup>12</sup> "Italy's future is in German hands". POLITICO. 2 avril 2020. <https://www.politico.eu/article/coronavirus-italy-future-germany/>.

<sup>13</sup> "Italy's future is in German hands". POLITICO. 2 avril 2020. <https://www.politico.eu/article/coronavirus-italy-future-germany/>.



*Aucune modification du budget de l'État pour 2020 n'a été adoptée, aucun changement n'a été introduit jusqu'à présent dans la loi budgétaire pour 2020.*

#### **PORTUGAL**

*Aucune donnée disponible.*

#### **RÉPUBLIQUE TCHÈQUE**

*L'ensemble complet des mesures est encore en préparation et, comme dans d'autres pays, leur coût total n'est qu'une estimation compte tenu de l'incertitude entourant la durée et la gravité de la crise, le niveau d'adoption par programme, etc.*

#### **ROUMANIE**

*Aucune information systématique.*

*Environ 42 millions RON (~ 8,5 millions d'euros) ont été alloués par le « Government Reserve Fund » (Fonds de réserve du gouvernement) au ministère de la Santé pour soutenir les activités de quarantaine.*

*Le gouvernement a présenté un paquet fiscal estimé à environ 3% du PIB afin de soutenir les entreprises, en particulier les PME, touchées par la crise du coronavirus.*

#### **ROYAUME-UNI**

*Le gouvernement n'a publié aucune estimation globale pour l'ensemble des dépenses supplémentaires. Cependant, le Trésor britannique / ministère des Finances a quantifié ou monétisé plusieurs parties de l'ensemble. Par exemple, il a estimé qu'environ 3 millions de personnes, soit 10% de la main-d'œuvre du secteur privé, seraient licenciées temporairement et que leurs employeurs pourraient ainsi bénéficier du régime de maintien dans l'emploi, et que le régime de soutien du revenu des travailleurs indépendants coûterait 9 milliards de livres sterling pour les trois premiers mois (Sources : [Financial Times](#) et [Financial Times](#)). Plusieurs groupes de réflexion ont également publié leurs estimations; par exemple, l'Institut d'études fiscales ([Institute for Fiscal Studies](#)).*

#### **SLOVÉNIE**

*Chaque projet de loi, y compris ceux introduisant des mesures urgentes, est accompagné d'un calcul des impacts financiers. Une transparence limitée pourrait être un problème avec les amendements aux projets de loi proposés par les parlementaires.*

*L'ensemble des mesures envisagées par la loi sur les mesures d'urgence devrait coûter 3 milliards d'euros (environ 7% du PIB).*

#### **CORÉE**

*Oui, le gouvernement publie les ventilations détaillées des coûts de son paquet économique.*

*Le gouvernement a suivi l'évolution des mesures budgétaires en transformant les réunions régulières d'inspection de la gestion budgétaire (qui ont lieu deux fois par mois) en une réunion d'inspection de la gestion budgétaire d'urgence. L'un des objectifs du budget supplémentaire est de mettre en œuvre 75% ou plus des mesures d'intervention au cours des deux prochains mois. En outre, le gouvernement central a demandé aux autorités locales de préparer des budgets supplémentaires dès que possible. Le gouvernement doit préparer un autre paquet comprenant un second budget supplémentaire pour aider à relancer l'économie après l'élection des membres de l'Assemblée nationale du 13 avril.*

***Les utilisateurs de budget ont-ils été invités à identifier des mesures d'économie pour compenser partiellement le coût des mesures d'intervention?***

**ALLEMAGNE**

*Le budget supplémentaire est financé par des emprunts supplémentaires. Jusqu'à présent, les utilisateurs du budget n'ont pas été invités à suggérer des mesures d'économie.*

**AUTRICHE**

*Rien de connu jusqu'à présent ; le gouvernement s'attend à des dépenses excessives drastiques. Aucune mesure d'austérité n'a été mise en place.*

**BELGIQUE**

*À l'heure actuelle, les exercices visent à identifier les économies à réaliser, bien que les ministères aient été préoccupés de prendre les mesures nécessaires en réponse à la crise et d'assurer la continuité des activités.*

**CROATIE**

*Les utilisateurs du budget ont été invités à identifier des économies obligatoires de 5% de leur budget ainsi que, si possible, des économies supplémentaires au-delà de cette limite.*

**DANEMARK**

*Non.*

**ESPAGNE**

*Pas à l'ordre du jour (public).*

**ESTONIE**

*Officiellement pas encore, mais bientôt très probablement. L'administration prépare actuellement le budget des prochaines années et examine les prévisions économiques, et il est fort probable qu'il lui sera demandé de proposer des restrictions.*

**FINLANDE**

*Le gouvernement n'a pas encore discuté des mesures d'économie.*

**FRANCE**

*Information indisponible.*

**HONGRIE**

*Les utilisateurs du budget n'ont pas encore été sollicités, mais des mesures de réduction des coûts sont attendues dans un avenir proche.*

**IRLANDE**

*Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de telles demandes, bien que celles-ci soient à prévoir à l'avenir. Par exemple, dans de nombreux programmes de dépenses, il y aura moins d'activité en raison du report ou*

de l'annulation de certaines activités. Le personnel étant réaffecté temporairement entre les agences, des économies pourraient être réalisées sur le budget de l'agence « d'origine ». À grand échelle cependant, toute réaffectation sera relativement mineure.

#### **ITALIE**

Le gouvernement s'efforce actuellement de fournir des fonds supplémentaires pour soutenir les mesures visant à faire face à la crise. À l'heure actuelle, aucune information n'est disponible pour financer la mesure d'urgence pour les mesures d'économie dans l'administration publique et les secteurs de l'économie.

#### **LETTONIE**

Il a été décidé de transférer toutes les dépenses des institutions publiques liées aux voyages d'affaires à un programme budgétaire spécial « Dépenses pour mesures imprévues ». Ce budget sera utilisé pour couvrir les dépenses imprévues liées à la crise du COVID-19.

Il n'existe actuellement aucune autre information accessible au public sur tout autres mesures d'économie.

#### **LITUANIE**

Non, pour l'instant, il n'est pas demandé aux utilisateurs du budget de prendre en charge les mesures d'économie. Au contraire, le ministère des Finances a recommandé aux institutions budgétaires d'accélérer l'utilisation des fonds budgétaires (dépenses courantes) afin de stimuler l'économie. Il est également important de souligner que les recettes budgétaires ont atteint 85% en mars.

#### **POLOGNE**

Aucune information disponible.

Les chefs des unités internes des ministères ont été invités à fournir des informations sur les dépenses auxquelles ils pourraient renoncer et le montant des économies potentielles qui en découleraient.

#### **PORTUGAL**

Aucune donnée disponible.

#### **RÉPUBLIQUE TCHÈQUE**

Aucune information. Alors que les dépenses supplémentaires actuelles sont couvertes par une augmentation du déficit du budget de l'État en 2020 et par le recours à certaines sources de financement de l'UE, la recherche d'économies auprès des organisations publiques sera probablement la prochaine étape.

#### **ROUMANIE**

Aucune information.

#### **ROYAUME-UNI**

Il n'y a eu aucune annonce officielle concernant des mesures d'économie pour compenser partiellement le coût des mesures d'intervention. Il n'a pas été demandé aux ministères de chercher des moyens de

---

<sup>14</sup> Informations relatives au COVID-19 sur le site Web du ministère des finances (en letton) : [https://www.fm.gov.lv/lv/covid\\_19/arkarteja\\_situacija/](https://www.fm.gov.lv/lv/covid_19/arkarteja_situacija/).

*réaliser des économies. Cependant, le chancelier a fait allusion à des changements dans la manière dont les travailleurs indépendants sont imposés une fois la crise terminée pour garantir que « tous les salaires seront égaux à l'avenir » [Source : déclaration : le Chancelier présente les nouvelles mesures de soutien aux travailleurs indépendants pendant la crise du COVID-19 ([Speech: Chancellor outlines new coronavirus support measures for the self-employed](#))].*

*Le Cabinet du gouvernement a publié des directives sur les achats, informant les départements centraux et les agences exécutives que la crise du COVID-19 peut être considérée comme une circonstance exceptionnelle qui permet de contourner les règles normales d'achat de biens et de services [Source : note de synthèse des marchés publics 01/20 : face au COVID-19 ([Procurement Policy Note 01/20: Responding to COVID-19](#))].*

## **SLOVÉNIE**

*Le ministère des Finances coordonne la réaffectation des fonds. Aucune approche systémique de réduction des coûts pour le futur rétablissement des finances publiques n'a été établie.*

## **CORÉE**

*Le gouvernement étudie les moyens de réduire le budget du secteur public. Dans le passé, cela s'est traduit par un gel des salaires et des embauches (pendant deux ans en cas de crise financière). Des hauts fonctionnaires et des responsables du gouvernement ont déjà proposé des réductions volontaires des salaires, tout comme des hauts fonctionnaires d'autres organismes gouvernementaux.*

**Les contrôles internes continuent-ils de fonctionner sans difficulté (par exemple, avec les signatures électroniques)?**

#### **ALLEMAGNE**

*Les ministères ne fonctionnent généralement pas encore pleinement en mode sans papier, mais ils se sont adaptés à la situation en émettant des actes d'organisation spécifiques pour les administrations de leur secteur.*

*Voici l'exemple de régulation des signatures :*

*Les signatures nécessaires en interne requises pour montrer que des consultations internes ont eu lieu peuvent être émises par courrier électronique. Les e-mails doivent ensuite être imprimés pour les fichiers (cela peut être fait à un stade ultérieur lorsque cela est possible). Les fichiers doivent mentionner de quelle manière les signatures ont été émises (nom, signature par e-mail, etc.). Dans les cas où normalement un original d'une décision avec signature doit être émis et imprimé, cela peut désormais être fait en indiquant qu'il a été publié de la manière susmentionnée.*

*Si une impression n'est actuellement pas possible, elle peut être remplacée par un fichier PDF.*

*Chaque administration est tenue d'organiser le processus de la manière décrite.*

#### **AUTRICHE**

*Sans doute.*

#### **BELGIQUE**

*Dans l'ensemble, les dispositions en matière d'audit et de contrôle sont complexes. Cela est dû en partie à l'hybridité de l'administration publique belge, avec les caractéristiques d'un système de gestion (contrôle ex post) et les caractéristiques d'un système bureaucratique (avec contrôle ex ante).*

*Ce n'est que récemment (15/01/2016) que le gouvernement fédéral a décidé d'introduire un système d'audit interne. La création du service d'audit interne fédéral est actuellement en cours. Depuis 2010, le gouvernement fédéral dispose cependant d'un comité d'audit. Les mécanismes d'audit et de contrôle s'appuient généralement l'un sur l'autre. La direction de l'organisation est responsable de l'organisation du contrôle. Les processus au sein d'une organisation doivent être organisés de manière à ce que l'on puisse avoir la certitude raisonnable d'actions correctes et ciblées. L'audit interne vérifie ces processus de contrôle et fait un rapport au comité d'audit, qui à son tour conseille le conseil d'administration ou le ministre fonctionnel. Les auditeurs externes s'appuient sur le travail de l'audit interne et sont indépendants de l'organisation. Ce système continue à fonctionner de manière régulière.*

#### **CROATIE**

*Oui, les contrôles internes fonctionnent comme d'habitude.*

#### **DANEMARK**

*Oui.*

#### **ESPAGNE**

*Pas de données disponibles.*

## **ESTONIE**

*Le contrôle interne utilise depuis de nombreuses années la gestion électronique des documents pour toutes sortes d'opérations (décisions administratives, décisions du personnel, approbations des coûts et autres opérations budgétaires, lettres, etc.) depuis de nombreuses années. Aucun changement majeur n'est nécessaire dans ce domaine en raison de la crise. Les approbations et les signatures électroniques sont sécurisées, et la transparence et la responsabilité sont assurées.*

## **FINLANDE**

*Aucune information disponible.*

## **FRANCE**

*A priori, oui.*

## **HONGRIE**

*Très probablement. Le système de trésorerie fonctionne, il n'y a eu aucune plainte concernant des retards ou d'autres problèmes.*

## **IRLANDE**

*Fait intéressant, au sein de la fonction publique, l'augmentation de la numérisation ces dernières années signifie qu'il y a une meilleure implantation de la signature électronique. Les contrôles financiers internes intègrent des moyens électroniques afin qu'ils se poursuivent sans difficulté, tant que les principaux responsables ne tombent pas malades. Même dans cette éventualité, des plans d'urgence sont prévus. La plupart des exigences peuvent être remplies avec des signatures électroniques, jusqu'au niveau d'un ministre. Cependant, des signatures originales sont toujours requises dans certains cas (par exemple, un instrument statutaire).*

## **ITALIE**

*Les contrôles financiers internes devraient continuer à fonctionner sans heurts, car ils utilisaient déjà les signatures et les systèmes électroniques. Aucun nouveau changement ou annonce en réponse au COVID-10 n'ont été faits sur la base de vérifications informelles et d'examen de l'information accessible au public.*

## **LETONIE**

*Actuellement, l'administration publique fonctionne comme prévu par les lois et les règlements, ce qui inclut des contrôles internes et externes.*

## **LITUANIE**

*Aucune preuve.*

## **POLOGNE**

*Aucune information disponible.*

## **PORTUGAL**

*Aucune donnée disponible.*

*Les délais de soumission des rapports financiers à l'institution suprême de contrôle sont prolongés.*

**RÉPUBLIQUE TCHÈQUE**

*Pas d'information, mais les systèmes de finances publiques et d'achat étaient déjà fortement digitalisés.*

**ROUMANIE**

*Aucune information.*

**ROYAUME-UNI**

*Un système électronique de contrôles internes et d'approbations était en place avant la crise dans la plupart des départements / ministères, et continue d'être utilisé dans les départements et organismes centraux.*

**SLOVÉNIE**

*Oui, la signature électronique est largement utilisée dans toute l'administration publique et il semble qu'aucun problème majeur n'ait été rencontré.*

**CORÉE**

*Oui, les procédures administratives ne sont pas affectées.*

**Une stratégie de gestion des risques prévoyant des mesures d'urgence en réponse à une crise soudaine existe-elle pour chaque utilisateur de budget, ou à défaut chaque ministère? Comment la sécurité du personnel et des clients est-elle mise en balance par rapport à la nécessité de fournir les services requis?**

## **ALLEMAGNE**

### **Situation dans les États :**

*Il existe des stratégies générales de gestion des risques, mais pour la situation actuelle, les ministères ont publié des « plans de pandémie du ministère », basés sur des « plans de pandémie » à l'échelle de l'État. Pour se préparer à cet événement, ces plans ont été publiés au début du mois de mars par les gouvernements des États, avant même que la crise n'obtienne le statut de « pandémie ». Leur objectif est de préparer les informations et les lignes directrices nécessaires pour le personnel des ministères, et de veiller à ce que les services publics essentiels puissent continuer à être fournis. Les administrations de deuxième niveau établissent leurs propres plans en cas de pandémie.*

*Les plans décident, par exemple, que les mesures préparatoires suivantes doivent être prises, telles que :*

- *La mise en place d'un groupe de travail pour le traitement de la situation, généralement dirigé par le secrétaire d'État et les chefs de service concernés (personnel, administration générale, etc.), avec un médecin-conseil comme conseiller externe.*
- *La définition des « fonctions essentielles ».*
- *La définition du personnel nécessaire pour occuper les fonctions essentielles, y compris un plan de représentation.*
- *L'établissement d'un plan d'appel d'urgence pour le personnel.*
- *L'établissement de plans de communication.*
- *La fourniture d'informations médicales.*
- *La décision sur le lieu de travail et le temps de travail.*

*Les plans prévoient les mesures de mise en œuvre suivantes en cas de déclaration d'une pandémie, telles que :*

- *L'activation du groupe de travail.*
- *En fonction de la disponibilité du personnel (notamment en cas de nombreux congés maladie) : la réduction des activités aux fonctions centrales.*
- *L'annulation de tous les événements et rassemblements.*
- *La restriction d'accès au bâtiment du ministère.*
- *L'information et conseil, notamment à travers les réseaux informatiques de l'ensemble du personnel.*

## **AUTRICHE**

*Aucune information.*

## **BELGIQUE**

*Les ministères disposent d'une stratégie générale de gestion des risques dans le cadre de leur système de contrôle interne. Ces exercices ont également été intensifiés après les attaques terroristes de Bruxelles du 22 mars 2015. Cependant, peu d'entre eux ont prévu des catastrophes d'une telle ampleur et l'ont traduit dans leurs plans de gestion des risques. Néanmoins, les plans et scénarios de risque élaborés pour assurer la continuité des activités prouvent leur valeur ajoutée. Il va sans dire qu'aucun scénario, ou peu de scénarios, ne prévoyait un blocage à une telle échelle, ayant un impact sur l'ensemble du gouvernement*



*et sur tous les domaines politiques. Cela soulève une préoccupation plus fondamentale. Les organisations sont de plus en plus confrontées à des problèmes qui nécessitent une approche transfrontalière. Les barrières traditionnelles entre les unités et les services doivent souvent être démolies au sein d'une même agence gouvernementale. Un défi encore plus grand consiste à supprimer les barrières entre les institutions. Cette observation a naturellement des conséquences pour la gestion des risques dans les organisations gouvernementales modernes. En ce qui concerne la réalisation de leurs propres objectifs stratégiques et opérationnels, ainsi que la maîtrise des risques associés, les organisations gouvernementales sont de plus en plus dépendantes d'organisations externes. Outre la gestion des risques au niveau organisationnel – ou « gestion des risques d'entreprise » –, il est également nécessaire de mettre en place une « gestion des risques systémiques ».*

## **CROATIE**

*La loi sur le contrôle financier interne (loi PIFC) prévoit que chaque institution publique devra mettre en place un système de gestion des risques (Article 12).*

*La question de la sécurité des clients et du personnel est actuellement encore plus problématique en raison du tremblement de terre du 22 mars 2020 qui a endommagé la plupart des bureaux du gouvernement, de l'administration de l'État et des agences dans la capitale.*

## **DANEMARK**

*Aucune information.*

## **ESPAGNE**

*La loi de 2011 sur la santé publique n'a pas été entièrement élaborée et mise en œuvre (un décret majeur réglementant les flux d'information et créant un réseau national de surveillance de Santé Publique [Red Nacional de Vigilancia en Salud Pública] n'est toujours pas adopté). Le ministère de la Santé dispose d'une unité chargée d'un système national d'alerte concernant les urgences sanitaires, en lien avec les gouvernements régionaux.*

*Le système de protection civile est réglementé par la Ley del Sistema Nacional de Protección Civil 2015.*

*Les ministères et autres organisations publiques ont défini des stratégies concernant les risques liés au travail.*

## **ESTONIE**

*En général, les utilisateurs du budget sont tenus d'évaluer régulièrement les risques et d'actualiser leur stratégie de gestion des risques.*

*Pour la gestion de la crise, il existe des plans de gestion de crise spécifiques préparés pour différents types de situations d'urgence, y compris les pandémies. Compte tenu de la nouveauté de cette maladie et de la fermeture sans précédent d'activités sociétales, on peut évaluer ultérieurement la pertinence et l'utilité de ces plans.*

## **FINLANDE**

*Aucune information sur les stratégies individuelles de gestion des risques.*

*Le gouvernement a mis en place un groupe de coordination COVID-19, qui est chargé de mettre en œuvre les décisions prises par le gouvernement pour enrayer l'épidémie de COVID-19 et de coordonner la coopération entre les ministères.*

*Le 17 mars, le Parlement a adopté la loi sur les pouvoirs d'urgence, qui est entrée en vigueur fin mars. Cette loi définit diverses conditions d'urgence, notamment une attaque contre la Finlande, un accident majeur particulièrement grave ou une maladie infectieuse généralisée, comme la pandémie du COVID-19. L'objectif de la loi est de garantir les moyens de subsistance des citoyens et de l'économie, de maintenir l'ordre juridique et les droits fondamentaux et humains, et de sauvegarder l'intégrité territoriale et l'indépendance de la Finlande dans des conditions d'urgence.*

*L'accès à certains services est limité ou mis à la disposition des citoyens sur rendez-vous uniquement pour garantir la sécurité du personnel et de ses clients.*

## **FRANCE**

*Oui. Veuillez consulter le point 2 de la partie « Centre de gouvernement, coordination des politiques et processus décisionnel ».*

## **HONGRIE**

*Il existe des exigences en matière de planification d'urgence, mais aucune information n'est disponible à ce sujet. Il est fort probable que ces plans aient une utilité limitée dans la situation actuelle.*

*La sécurité du personnel et des clients est la priorité absolue et si les services nécessitent un contact humain, toutes les précautions de sécurité sont prises.*

## **IRLANDE**

*Il existe une stratégie nationale de gestion des risques. On s'attend à ce que chaque utilisateur de budget dispose d'une stratégie de gestion des risques et d'un responsable des risques. Les préparatifs d'atténuation des risques pour le Brexit, qui devraient avoir un impact significatif sur l'économie irlandaise, auront aidé à cet égard. En ce qui concerne les interruptions de travail à distance et de communication, la récente série d'alertes météorologiques s'est révélée utile pour gérer les défis soulevés aujourd'hui par le COVID-19. Cependant, il est impossible de suggérer qu'il existait un plan d'urgence prévoyant l'impact actuellement ressenti.*

*La sécurité du personnel et des clients est la priorité absolue et si les services nécessitent un contact humain, toutes les précautions de sécurité sont prises.*

## **ITALIE**

*Aucune information fiable n'a pu être recueillie pour cette question.*

## **LETTONIE**

*Il n'y a pas de stratégie spécifique de gestion des risques, cependant, la gestion des risques fait partie du système de contrôle financier interne et doit être établie par le responsable de chaque établissement public. Le système de contrôle financier interne dans l'administration publique est coordonné par le Ministère des finances.*

*Les principes de sécurité du personnel et des clients sont énoncés dans la loi sur le fonctionnement des institutions en cas d'urgence en rapport au COVID-19 et les lignes directrices sur l'organisation du travail, de la rémunération et du service à la clientèle dans les institutions d'administration publique pendant la crise du COVID-19. La prestation de services en personne est actuellement encore autorisée; cependant, chaque gestionnaire d'une institution publique est chargé de trouver des solutions qui limiteraient la propagation possible du COVID-19.*

## **LITUANIE**

*Non, pour l'instant, les utilisateurs du budget dans la majorité des ministères n'ont pas de stratégie de gestion des risques pour répondre à cette crise. Au lieu de cela, il existe un processus de gestion gouvernementale centralisé pour combattre cette crise par le biais du Comité gouvernemental COVID-19, dirigé par le Premier ministre. Ce comité coordonne les activités des ministères et des agences et assure la transversalité des questions. Cependant, les décisions formelles sont prises par le gouvernement et le Parlement.*

## **POLOGNE**

*Aucune information disponible.*

## **PORTUGAL**

*Le 2 mars 2020, le gouvernement a donné instruction à tous les services publics d'élaborer des plans d'urgence. L'idée est de pouvoir continuer à offrir des services même si les travailleurs doivent travailler à domicile.*

## **RÉPUBLIQUE TCHÈQUE**

*Les ministères de la Santé et des Affaires sociales ont publié de nouvelles orientations pour les organisations des secteurs public et privé concernant la santé et la sécurité des travailleurs et leurs conditions de travail. Ces instructions comprennent une recommandation ferme selon laquelle toutes les organisations, si elles ne l'ont pas déjà fait, devraient mettre en place une stratégie de gestion des risques couvrant des questions telles que la protection des travailleurs dans les secteurs exposés. Cependant, comme dans d'autres pays, l'obligation déclarée des employeurs d'assurer le bien-être des travailleurs, en particulier dans les secteurs de la santé et des services sociaux, a parfois été compromise par la pénurie de vêtements et d'équipement de protection.*

## **ROUMANIE**

*Oui, conformément aux dispositions de la Décision gouvernementale n° 557/2016 sur la gestion des risques spécifiques, réglementant les mesures qui doivent être adoptées, la gestion des crises, les responsabilités de toutes les autorités étatiques et les mécanismes de coordination en cas de tremblements de terre, d'épidémies, d'inondations, d'accidents nucléaires et/ou radiologiques et d'incendies de forêt.*

## **ROYAUME-UNI**

*Le Royaume-Uni dispose d'un solide système de gestion des risques et de stratégies pour faire face à la situation de crise actuelle. Des règles / mesures spéciales sont introduites dans le secteur de la santé et les règles de passation des marchés sont assouplies en reconnaissant la crise comme une circonstance exceptionnelle.*

*La plupart des organisations accordent la priorité à la sécurité et à la santé de leur personnel, et ajustent les modalités de travail et la prestation de services pour minimiser autant que possible les risques pour leur santé.*

## **SLOVÉNIE**

*En 2016, le gouvernement a adopté le plan national de protection et de sauvetage en cas d'épidémie ou de pandémie de maladies infectieuses. Le document envisage des mesures de protection et de sauvetage, met en place des mécanismes de gestion des crises et de coordination et définit les responsabilités de toutes les institutions publiques, y compris de nombreux ministères et agences.*

## **CORÉE**

*Oui, tous les grands ministères ont une stratégie de gestion des risques et contribuent au système national de coordination des crises. C'est le résultat de l'expérience accumulée au cours des deux dernières décennies en matière de risques naturels notamment.*